

Conseil de développement

Dossier de candidature

Devenez acteur de votre territoire
Rejoignez-nous !



***Vous habitez, travaillez et/ou vivez en Cœur de Flandre ?
Vous souhaitez devenir acteur ou actrice de l'avenir de votre territoire ?
Rejoignez le conseil de développement !***

C'EST QUOI LE CONSEIL DE DEVELOPPEMENT ?

C'est une instance de participation, un outil de dialogue et de concertation notamment en charge du suivi et de l'accompagnement du projet de territoire.

Constitué de 35 membres représentatifs des activités économiques, sociales, culturelles et associatives présentes sur le territoire, il est un véritable lieu d'échanges et de débats pour imaginer les projets d'avenir.

35 membres répartis en 4 collèges :

- Enseignement et formation : 10 membres
- Entreprises et acteurs économiques : 10 membres
- Associations : 10 membres
- Personnalités qualifiées : 5 membres

LES COMPETENCES DE CŒUR DE FLANDRE AGGLO



ENVIRONNEMENT

- Démarches d'urbanisme
- Mobilité : gares et halte-gares, aires de covoiturage, aménagements cyclables
- Voirie : création et entretien
- Aire d'accueil des gens du voyage



DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- Zones d'activité
- Aides aux entreprises et accompagnement



LOGEMENT

- Politique du logement et du cadre de vie



PETITE ENFANCE

- Relais petite enfance
- Multi-accueils



ACTION SOCIALE

- Restauration à domicile
- Séjours jeunes
- Politique de la ville



CULTURE ET LOISIRS

- CLEA, réseaux de bibliothèques, actions culturelles
- Piscines intercommunales



TOURISME

- Office de tourisme
- Valorisation et attractivité du territoire

JE SOUHAITE CANDIDATER



Remplissez le dossier de candidature dans les pages qui suivent et retournez-le :

soit par mail à

sophie.bouttez@ca-coeurdeflandre.fr

soit par courrier à

Conseil de développement Coeur de Flandre
Coeur de Flandre Agglo
222 bis rue de Vieux-Berquin
59190 HAZEBROUCK

1 - Mes coordonnées

Nom :

Prénom :

Adresse :

Vous êtes : une femme un homme

Votre catégorie d'âge :

18 – 29 ans 30 – 44 ans 45 – 59 ans 60 – 74 ans 75 ans et plus

Votre situation professionnelle (actuelle ou passée) :

Téléphone :

E-mail :

2 - Mon expertise

A / Quelles sont vos implications sur le territoire Cœur de Flandre / votre activité / vos mandats et rôles associatifs éventuels passés et actuels ?

B / Quels sont les sujets qui vous intéressent ? (Économie, emploi, agriculture, tourisme, formations, cadre de vie, services de proximité, organisation du territoire, mobilité, habitat, solidarité...)

C / Résumez en quelques lignes vos motivations pour participer au conseil de développement ?

3 - Mon rôle au sein du conseil de développement Coeur de Flandre

A / Je souhaite avoir un rôle :

Actif et être membre de l'assemblée du conseil de développement – Veuillez-vous reporter obligatoirement au B.

Participatif aux différents forums organisés et selon le thème proposé.

B / Si vous souhaitez être membre actif du conseil de développement Coeur de Flandre qui se compose de 35 membres répartis en 4 collèges, à quel titre souhaitez-vous intégrer cette assemblée :

Collège des organismes institutionnels : 10 membres (économie, enseignement, organismes consulaires).

A quel titre, précisez :

Collège des entreprises et activités économiques : 10 membres (PME, PMI, artisans, commerçants, professions libérales).

A quel titre, précisez :

Collège de la vie associative : 10 membres.

A quel titre, précisez :

Collège des personnalités qualifiées : 5 membres.

A quel titre, précisez :

Remarques / Commentaires :

4 - Mon engagement en tant que futur membre du conseil de développement

Principes de fonctionnement :

Pour son bon fonctionnement, les membres du conseil de développement conviendront de veiller au respect des convictions de chacun, de ne pas faire de corporatisme ni de défense d'individualisme ou d'intérêts personnels. Le Conseil de Développement se doit d'être un lieu de démocratie participative, il ne devra pas y être fait d'allusion politique ou confessionnelle.

Pour rappel, aucun élu ne peut être membre du conseil de développement. On entend par élu, toute personne ayant un mandat électif au niveau d'une commune, de l'intercommunalité, du département, de la région, de l'Etat ou encore de l'Europe

La candidature reste avant tout personnelle et non pour le compte d'une association par exemple, il n'y a donc pas de système de suppléants. Les personnes qui souhaitent devenir membre du conseil de développement s'engagent à participer avec assiduité aux différentes réunions ou événements organisés par celui-ci.

La durée du mandat en tant que membre du conseil de développement Cœur de Flandre est fixé à 3 ans

J'ai pris connaissance des conditions de candidature, des principes de fonctionnement et des critères de sélection des membres du conseil de développement Cœur de Flandre et je les accepte.

Le _____ à _____ Signature

Les données collectées par le biais de ce formulaire sont traitées par Cœur de Flandre aggro à des fins de gestion des membres actifs de l'Assemblée du Conseil de développement ainsi que participatifs aux différents forums organisés. Ces données sont conservées pour la durée du mandat des membres du Conseil.

Les données collectées sur la base de votre consentement ne feront l'objet d'aucune cession à des tiers. Vous pouvez accéder aux données vous concernant ou demander leur effacement. Vous disposez également d'un droit d'opposition, d'un droit à la limitation du traitement de vos données et d'un droit de réclamation auprès de l'autorité de contrôle. Pour exercer ces droits, ou pour toute question sur le traitement de vos données opéré par Cœur de Flandre aggro, vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données : dpo@ca-coeurdeflandre.fr